



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sûreté de l'aviation — Politique

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE PRISE DE CONSCIENCE DES MENACES

(Note présentée par l'Indonésie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note donne des renseignements sur le programme de prise de conscience des menaces mis en œuvre à l'aéroport Ngurah Rai International, à Bali, notamment sur ses objectifs et la méthode de son application ainsi et sur la formation correspondante du personnel.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sûreté.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire.
<i>Références :</i>	Néant.

1. INTRODUCTION

1.1 Le programme de prise de conscience des menaces vise à sensibiliser l'ensemble du personnel déployé sur un aéroport aux questions de sûreté aéroportuaire. Dans le cadre de ce programme, un projet pilote a été mis en œuvre à l'aéroport Ngurah Rai (Bali). Le programme, appelé aussi « programme relatif aux activités suspectes », est focalisé sur une plus grande sensibilisation aux activités suspectes et sur une amélioration du signalement de telles activités de la part du personnel, qu'il s'agisse de fonctionnaires, d'employés de compagnie aérienne, de locataires d'espaces commerciaux aéroportuaires, de concessionnaires et des autres acteurs tels que les chauffeurs de taxi et la communauté des riverains. Le programme a été élaboré par l'Airport Authority de la DGCA, Bali, en coopération avec le conseiller en sûreté de l'aviation (ASA) d'Australie, et lancé en juin 2011. On s'attend à ce qu'il aide à détecter plus tôt les menaces potentielles d'actes terroristes, y compris dans les zones accessibles au public.

2. ANALYSE

2.1 Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) renforcer, au sein de la communauté de la sûreté aéroportuaire, la prise de conscience des activités suspectes et leur signalement ;
- b) appliquer les principes de prévention en matière de sûreté afin d'identifier et de signaler les activités suspectes pour faciliter une détection précoce des attaques terroristes en préparation.

2.2 Dans le cadre de la mise en œuvre du programme relatif aux activités suspectes, les activités suivantes ont notamment été réalisées :

- a) tenue de sessions d'information au sujet du programme ;
- b) distribution à des personnes, sociétés et organisations d'éléments d'information sous forme d'affiches, de feuillets, de cartes, etc. ;
- c) coordination avec d'autres instances du domaine de la sûreté ;
- d) mise en place d'un centre d'opérations de sûreté ;
- e) élaboration de politiques et procédures en matière de signalement des activités suspectes, ainsi que des mesures de suivi nécessaires.

2.3 Le programme a été lancé avec succès en 2012. Un incident est survenu à l'aérogare de fret de l'aéroport de Ngurah Rai (Bali) en octobre 2012, lorsqu'un employé des services AVSEC a observé un homme dans la zone de stationnement public. Le comportement de l'individu a été jugé suspect, suite à quoi celui-ci a été arrêté et remis aux services de police et d'immigration. On a trouvé que le contrevenant se trouvait à l'aéroport pour rencontrer des complices. Il avait l'intention de se rendre illégalement en Australie par bateau. L'incident a été signalé et les renseignements ont été transmis à la police fédérale australienne.

2.4 Compte tenu des retombées positives du programme, la DGAC indonésienne coopère avec le gouvernement australien et prévoit d'étendre la mise en œuvre du programme à deux autres grands aéroports, dans le sillage du projet pilote déployé à Ngurah Rai (Bali).

3. **SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE**

3.1 L'Assemblée est invitée à prendre note des renseignements présentés ci-dessus.

— FIN —